

L'activité de l'ACPR en 2015 : les chiffres clés

Comme chaque année, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution publie, dans son rapport annuel, des chiffres relatifs à son activité et à celle de ses 1 065 agents.

En bref...

En 2015 :

- **1 739** décisions d'agrément, d'autorisation ou concernant des dossiers de dirigeants ont été prises (1 747 en 2014) ;
- **269** décisions (hors agréments) prises par le collège de supervision (358 en 2014) ;
- **1 244** organismes ont vu leur profil de risque évalué ;
- **241** contrôles sur place en cours ou achevés au titre du programme d'enquêtes 2015 ;
- **7 383** demandes et réclamations de consommateurs ont été reçues (5 636 en 2014) ;
- les services de l'ACPR ont participé à **337** groupes de travail européens ou internationaux.

Agréments / autorisations

1 739 décisions relatives aux agents d'établissements de paiement et aux dossiers de dirigeants :

- **370** décisions d'agrément et d'autorisation :
 - 204 concernant le secteur de la banque ;
 - 166 concernant le secteur de l'assurance ;
- **795** décisions relatives à l'enregistrement d'agents d'établissement de paiement ;
- **574** dossiers de dirigeants effectifs et d'administrateurs :
 - 428 en banque ;
 - 146 en assurance.

Les décisions du collège de supervision

269 décisions (hors agréments) du collège de supervision en 2015, dont :

- **155** décisions relatives à des situations individuelles,
- **63** de portée générale, **18** relatives à l'organisation de l'ACPR et de son secrétariat général et **33** autres décisions de nature diverses.

Parmi ces décisions :

- **29** mesures de police administrative ou autres mesures contraignantes,
- **9** ouvertures de procédures disciplinaires.

Les activités du contrôle

241 contrôles sur place en cours ou achevés au titre du programme d'enquêtes 2015 :

- 160 au titre du contrôle prudentiel,
- 81 au titre des pratiques commerciales.

LE CONTRÔLE PRUDENTIEL

160 contrôles sur place en cours ou achevés au titre du programme d'enquêtes 2015, dont :

- 75 pour le secteur bancaire,
- 85 pour le secteur de l'assurance.

131 lettres de suite aux rapports adressées au cours de l'année :

- 36 pour le secteur bancaire,
- 95 pour le secteur de l'assurance.

1 244 organismes dont le profil de risque a été évalué en 2015 (contre 1 103 en 2014) :

- 463 pour le secteur bancaire,
- 781 pour le secteur de l'assurance.

28 collèges de superviseurs organisés pour les groupes dont l'ACPR est le superviseur sur base consolidée :

- 1 pour le secteur bancaire,
- 27 pour le secteur de l'assurance.

LE CONTRÔLE DES PRATIQUES COMMERCIALES

81 contrôles sur place et 88 lettres de suite aux rapports adressées au cours de l'année.

7 383 demandes et réclamations reçues (contre 5 636 en 2014).

28 sociétés examinées dans le cadre des contrats en déshérence, représentant 90% du marché de l'assurance vie.

3 400 publicités analysées.

L'activité de la commission des sanctions

11 décisions rendues en 2015.

Délai moyen de jugement : **10** mois.

L'activité internationale

En 2015, les représentants de l'ACPR ont participé à :

337 groupes ou sous-groupes de travail ;

25 présidences ont été assurées par des représentants de l'ACPR.

Les travaux d'analyse

17 études publiées dans la revue *Analyses et Synthèses*, ainsi que 5 études en version anglaise ;

5 études publiées dans les *Débats économiques et financiers* ;

participation à **1** document de travail de la Banque de France ;

10 séminaires organisés dans le cadre de la chaire ACPR et **5** autres ouverts à l'extérieur ;

2 conférences internationales réunissant des banquiers centraux, des régulateurs, des superviseurs et des universitaires de haut niveau.

